

## Au sommet sans la base

GHISLAINE RAYMOND, *Le partenariat social. sommet socioéconomique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Mont-Royal, M éditeur, 2013, 186 pages

Philippe Boudreau

Volume 7, numéro 3, été 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69505ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

### ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer ce compte rendu

Boudreau, P. (2013). Compte rendu de [Au sommet sans la base / GHISLAINE RAYMOND, *Le partenariat social. sommet socioéconomique de 1996, syndicats et groupes populaires*, Mont-Royal, M éditeur, 2013, 186 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 7(3), 17–17.

## AU SOMMET SANS LA BASE

Philippe Boudreau

GHISLAINE RAYMOND

### LE PARTENARIAT SOCIAL. SOMMET SOCIOÉCONOMIQUE DE 1996, SYNDICATS ET GROUPES POPULAIRES

Mont-Royal, M éditeur, 2013,  
186 pages

Les années 1990 constituent une phase importante de redéfinition de l'orientation stratégique des syndicats québécois et, malgré cela, elles ont fait l'objet de peu d'attention de la part des spécialistes de ce mouvement social. Avec ce livre, Ghislaine Raymond s'attache à combler partiellement cette lacune.

L'auteure se donne pour mandat d'évaluer le partenariat social comme stratégie guidant l'action des organisations syndicales, en analysant plus particulièrement leurs rapports à l'État et au patronat dans le cadre des deux sommets organisés par le gouvernement de Lucien Bouchard. Elle entend déterminer si la concertation tripartite a permis à la partie syndicale d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés dans la conjoncture.

La thèse défendue est que contrairement aux résultats escomptés, le partenariat social n'a pas permis aux centrales d'arriver à leurs fins en matière de réduction du chômage, de protection des services publics et de défense des intérêts de leurs membres. Au contraire, cette stratégie a réduit les conditions de travail des salariés du secteur public, a déstabilisé les organisations syndicales, a compromis sérieusement leurs relations avec les autres mouvements sociaux et n'a pas pu lancer un mouvement de création d'emplois.

La démonstration repose sur une étude minutieuse des documents publics – en particulier la documentation gouvernementale et syndicale – et l'utilisation des articles des quotidiens. L'auteure, politologue de formation, a pu également s'appuyer sur sa propre expérience de syndicaliste, assez riche d'ailleurs; elle a milité de 1985 à 2004 au sein de la Centrale des syndicats du Québec (ex-CEQ).

Relevant à la fois d'une sociologie politique mettant en lumière les intérêts spécifiques des acteurs en présence et d'une approche institutionnelle préoccupée par la description détaillée des mécanismes et épisodes de concertation tripartite, l'ouvrage consacre au moins un chapitre à chacun des temps forts de celle-ci: la Conférence sur le devenir social et économique du Québec (mars 1996), les

Chantiers sur l'économie et l'emploi (1996), le Sommet socioéconomique (29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1996), ainsi que la réouverture des conventions collectives (1997).

Le livre dévoile à quel point la direction syndicale nationale pouvait avoir les coudées franches et participer, conjointement avec l'État et le patronat, à la prise de décisions importantes sans avoir obtenu de mandat de la part des assemblées générales ou autres instances locales. Le partenariat social conduit à un «déplacement des lieux de pouvoir» (p. 139), les sommets participent d'une «opération réussie de marginalisation de la base des syndicats» (p. 140) et «la démocratie syndicale s'en trouve minée» (p. 171).

**[...] depuis la commission Bélanger-Campeau, les dirigeants syndicaux avaient pris goût à une dynamique par laquelle ils étaient des interlocuteurs privilégiés de la classe politique et même d'une partie de l'élite économique. [...] Les deux sommets de 1996 n'étaient-ils pas une tentative plus ou moins heureuse de prolonger un *modus operandi* qui avait eu sa raison d'être jusqu'au référendum du 30 octobre 1995, mais était devenu caduc après cette date?**

Constatant la volonté des chefs syndicaux d'être reconnus pleinement comme des partenaires sérieux de l'État et du patronat, l'auteure met en lumière plusieurs autres contradictions de l'action syndicale de l'époque. Elle relève notamment que l'objectif contraignant du déficit zéro a été imposé aux seuls usagers des services publics et employés de l'État, les syndicats n'ayant pas pu obtenir une réforme de la fiscalité amenant les entreprises à payer leur part. Elle montre que l'appui syndical à l'intronisation de l'économie sociale correspondait, en santé et services sociaux, à une réduction congrue des emplois syndiqués assortis de conditions de travail décentes. Elle signale aussi l'acceptation d'une clause dite «orphelin» pour les nouveaux enseignants du primaire et du secondaire, c'est-à-dire une discrimination en vertu de laquelle on leur impose un gel de la progression dans l'échelle salariale.

La méthodologie retenue ne permet malheureusement pas d'explorer les moti-



vations précises des directions syndicales. Étaient-elles rongées par la crainte de revivre un psychodrame comme celui de la crise des finances publiques de 1982-83, avec sa cascade de lois répressives et la campagne de dénigrement des salariés de l'État (et de leurs syndicats) qui s'est superposée à celles-ci?

La piste du désir des chefs syndicaux de participer, à huis clos si nécessaire, aux plus hauts cercles de la décision politique est brièvement effleurée par l'auteure. Il aurait été intéressant de situer cette motivation dans la trame historique nationale. Pendant les six années qui précèdent les sommets, donc depuis la commission Bélanger-Campeau, les dirigeants syndicaux avaient pris goût à une dynamique par laquelle ils étaient des interlocuteurs privilégiés de la classe politique et même d'une partie de l'élite économique. Ainsi, ils participaient directement à la définition de certaines orientations stratégiques de l'État et à la formulation d'un projet de société pour le Québec. L'expérience des Partenaires pour la souveraineté relevait en apparence de la même logique, même si elle était limitée à des acteurs de la société civile. Les deux sommets de 1996 n'étaient-ils pas une tentative plus ou moins heureuse de prolonger un *modus operandi* qui avait eu sa raison d'être jusqu'au référendum du 30 octobre 1995, mais était devenu caduc après cette date?

Au total, l'étude contribue certainement à éclairer le moment présent du syndicalisme québécois. L'analyse offerte par Ghislaine Raymond explique non seulement que l'horizon du partenariat social a pu mener les syndicats à cet apogée de la concertation tripartite que furent les sommets, mais suggère aussi que celui-ci domine et définit encore le syndicalisme aujourd'hui. □